**Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen relative à la**

**progression de la Moldavie sur la voie de l’adhésion à l’Union européenne**

1. **Résolution présentée conformément à l’article 132 du règlement intérieur du Parlement européen**
2. **Numéros de référence:** 2023/2838 (RSP)/B9-0408/2023/P9\_TA(2023)0357
3. **Date d'adoption de la résolution:** 5 octobre 2023
4. **Commission parlementaire compétente:** Commission desaffaires étrangères (AFET)
5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu’elle contient:**

Dans sa résolution, le Parlement européen réaffirme que l’avenir de la République de Moldavie (ci-après la «Moldavie») est dans l’Union européenne et réitère son appel en faveur de l’ouverture de négociations d’adhésion à l’Union avec la Moldavie d’ici la fin de 2023. Le contenu de la résolution est conforme à la précédente résolution du Parlement européen sur la Moldavie intitulée «Les défis auxquels la République de Moldavie se trouve confrontée», adoptée le 19 avril 2023.

Dans sa résolution, le Parlement invite l’UE et ses États membres à accroître l’aide financière et technique à la Moldavie, notamment en versant la prochaine tranche de l’assistance macrofinancière (AMF) et en recensant des fonds supplémentaires pour la Moldavie lors de la révision du cadre financier pluriannuel (CFP). En vue de la création d’une facilité spécifique pour l’Ukraine, le Parlement européen demande que le soutien bilatéral prévu pour l’Ukraine au titre de l’instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (IVCDCI) soit réaffecté dans son intégralité à la Moldavie. En outre, dans sa résolution, le Parlement invite la Commission à œuvrer à l’inclusion du pays dans le règlement instituant l’instrument d’aide de préadhésion (IAP III). Il souligne également la nécessité d’intégrer la Moldavie dans les différents programmes de l’UE.

Dans sa résolution, le Parlement met l’accent sur la nécessité pour l’UE et ses États membres de continuer à apporter une aide politique, économique et humanitaire, y compris par l’intermédiaire de la plateforme de soutien à la Moldavie. Le Parlement européen demande de soutenir la Moldavie notamment en libéralisant de manière pérenne les contingents tarifaires, en accroissant l’aide aux agriculteurs moldaves, en mettant en œuvre des sanctions et en établissant de nouvelles listes de sanctions ciblées, en renforçant la mission de partenariat de l’Union en Moldavie (EUPM Moldova), en améliorant la communication stratégique et l’éducation aux médias, en consolidant la plateforme de l’UE de soutien à la sécurité intérieure et à la gestion des frontières en Moldavie, en garantissant l’indépendance énergétique du pays, et en accroissant le soutien à la réhabilitation et à la modernisation des infrastructures de transport moldaves.

Dans sa résolution, la Parlement invite également la Commission à augmenter ses effectifs en faveur de la Moldavie et à mettre en place une unité spécialisée pour la Moldavie au sein de la direction générale du voisinage et des négociations d’élargissement.

1. **Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

La Commission européenne se félicite du soutien apporté par le Parlement européen à la Moldavie et à la voie de son adhésion à l’UE.

En ce qui concerne **l’intégration européenne de la Moldavie (paragraphe 2)**, la Commission a défini neuf priorités dans son avis de juin 2022 sur la demande d’adhésion de la Moldavie. Depuis juin 2022, la Commission soutient les efforts déployés par la Moldavie afin de réaliser ces priorités. Le 22 juin 2023, la Commission a communiqué oralement au Conseil des informations actualisées sur l’état d’avancement de leur mise en œuvre.

Le 8 novembre 2023, la Commission a présenté son évaluation formelle de la mise en œuvre des neuf priorités par la Moldavie dans le cadre du paquet «élargissement» annuel de l’automne. À la lumière des résultats obtenus par la Moldavie et des efforts de réforme en cours, la Commission a recommandé au Conseil d’ouvrir des négociations en vue de l'adhésion de la Moldavie.

Le 14 décembre 2023, le Conseil européen a décidé d’ouvrir des négociations d’adhésion avec la Moldavie et a invité le Conseil à adopter le cadre de négociation une fois que les priorités pertinentes énoncées dans les recommandations de la Commission du 8 novembre 2023 auront été réalisées.

En ce qui concerne l’**aide financière et technique apportée à la Moldavie (paragraphes 4, 5 et 6), y compris par l’intermédiaire de la plateforme de soutien à la Moldavie (paragraphe 13)**, depuis l’automne 2021, l’UE a déjà mobilisé 1,2 milliard d’EUR afin d’aider la Moldavie à faire face à de multiples crises, notamment au moyen d’une assistance macrofinancière, d’un appui budgétaire, d’une aide humanitaire, de subventions dans le cadre des dotations annuelles par pays, de programmes régionaux, de la facilité européenne pour la paix (FEP), de l’EUPM, et en mobilisant des investissements au titre du plan économique et d’investissement (PEI).

L’actuel programme d’assistance macrofinancière en faveur de la Moldavie s’élève au total à 295 millions d’EUR, dont le pays a déjà reçu 172,5 millions d’EUR. Les paiements au titre de l’AMF sont subordonnés au respect par la Moldavie des engagements stratégiques en la matière convenus avec l’UE. Entre autres objectifs, la Moldavie a progressé dans l’amélioration de la sécurité énergétique.

Dans le cadre du PEI, l’UE a mobilisé 900 millions d’EUR sous forme de subventions, de prêts et d’opérations de financement mixte en faveur de la Moldavie, obtenus grâce à une coopération avec les banques et les partenaires de développement des États membres de l’UE.

Sous réserve des disponibilités budgétaires, la Commission s’efforcera de renforcer le soutien financier apporté au pays à l’avenir.

Depuis sa première réunion du 5 avril 2022, la plateforme de soutien à la Moldavie a joué un rôle important en mobilisant et en coordonnant le soutien financier, politique et technique des donateurs. Grâce au soutien conjoint de ces derniers, la Moldavie a reçu 200 millions d’EUR sous forme de dons et 500 millions d’EUR sous forme de prêts.

En ce qui concerne **la participation de la Moldavie aux programmes de l’UE (paragraphe 12)**, compte tenu des graves conséquences de la guerre menée contre l’Ukraine, l’obligation de la Moldavie de contribuer financièrement à sa participation auxdits programmes sera suspendue. Les services de la Commission travaillent actuellement à la mise en œuvre de cette suspension.

À la suite d’une demande du Conseil européen, la Commission et le Service européen pour l’action extérieure ont élaboré un train de mesures de soutien à la Moldavie, comme l’a annoncé la présidente de la Commission Ursula von der Leyen le 31 mai 2023 à Chișinău. Le soutien aux capacités administratives de la Moldavie figure parmi les cinq priorités du train de mesures et comprend l’augmentation de la participation du pays aux programmes de l’UE.

En ce qui concerne le **soutien aux agriculteurs (paragraphe 14)**, la Commission soutient actuellement le secteur agricole moldave au moyen d’une assistance et de projets bilatéraux. Ces actions se concentrent, entre autres, sur les systèmes agroalimentaires durables ainsi que sur les petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur agricole, dans le cadre des plans d’action annuels pour 2021 et 2022 en faveur de la Moldavie. Le plan d’action annuel pour 2023 en faveur de la Moldavie prévoit qu’un soutien supplémentaire soit apporté à ce secteur.

En ce qui concerne les **sanctions (paragraphe 17)**, le 30 mai 2023, le Conseil a décidé d’instituer des mesures restrictives à l’encontre de cinq personnes au titre du cadre de sanctions adopté le 28 avril 2023 visant les personnes responsables d’actions destinées à déstabiliser, à compromettre ou à menacer la souveraineté et l’indépendance de la Moldavie.

En ce qui concerne le **renforcement des capacités de la Moldavie à réagir aux menaces hybrides (paragraphes 20 et 24)**, le train de mesures d'aide à la Moldavie vise à renforcer la sécurité du pays en élargissant la coopération et en aidant les institutions moldaves par l’intermédiaire de l’EUPM, de la plateforme de l’UE de soutien à la sécurité intérieure et à la gestion des frontières en Moldavie, de la mission de l’UE d’assistance à la frontière, ainsi que d’agences européennes, notamment l’Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), l’Agence de l’Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), l’Agence de l’Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et l’Agence de l’Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), ainsi qu'en renforçant le secteur de la défense en Moldavie au moyen de la FEP. Sur ce dernier point, l’UE travaille à l’élaboration d’une nouvelle enveloppe de 50 millions d’EUR pour 2024.

En ce qui concerne l’**amélioration de la communication stratégique** au sujet de l’UE en Moldavie **(paragraphe 22)**, le programme régional de communication de l’UE en cours («EU NEIGHBOURS EAST» 2020-2024) consolide les actions de communication stratégique, améliore la compréhension par le public de l’UE et de ses politiques, et renforce la résilience de la société face à la désinformation en Moldavie. Outre la gestion du site web EU NEIGHBOURS EAST[[1]](#footnote-1), les activités du programme comprennent des campagnes de communication thématiques, des actions de diplomatie publique, des sondages d’opinion et des actions de sensibilisation organisées en partenariat avec de jeunes militants, les partenaires médiatiques, les autorités nationales, les organisations de la société civile, le monde universitaire, ainsi que différents réseaux et associations professionnels. Ce programme est également chargé de la gestion du réseau des jeunes ambassadeurs européens.

En outre, la délégation de l’UE en Moldavie met en œuvre un projet axé sur la communication stratégique et le soutien aux médias de masse, qui vise à améliorer l’accès des citoyens aux produits de communication concernant l’aide de l’UE ainsi qu'à des contenus médiatiques diversifiés. L’UE apporte également son soutien au Centre moldave de communication stratégique et de lutte contre la désinformation, tant par l’intermédiaire tant de l’EUPM que du service des instruments de politique étrangère, qui a fait appel à un expert confirmé afin de soutenir l’organisation. En ce qui concerne le **soutien à l’éducation aux médias et à l’indépendance des médias (paragraphe 22)**, la Moldavie participe à divers projets financés par l’UE, tels que le projet «EU Support for Local Media Outlets in Moldova», dont un des principaux objectifs consiste à renforcer l’indépendance des médias locaux, ainsi qu'aux programmes régionaux «Resilient Civil Society and Media respond to the Ukraine War» et «EU4 Independent Media programme», qui visent à renforcer la résilience de la société civile et des médias indépendants, et à donner aux citoyens les moyens d’agir. La Moldavie a également bénéficié du projet «Supporting Independent Media and Information Resilience (SIMIR) in Moldova », qui a contribué à améliorer la résilience face à la désinformation en renforçant les médias indépendants et en promouvant les opinions exprimées localement.

En ce qui concerne la **garantie de l’indépendance énergétique de la Moldavie (paragraphe 25)**, l’UE aide la Moldavie à améliorer sa résilience énergétique et à garantir la stabilité de son approvisionnement en électricité et en gaz. Elle a également aidé la Moldavie à effectuer ses premiers achats de gaz et d’électricité auprès de l’Union. Par ailleurs, la Moldavie peut participer au mécanisme d’achat conjoint de gaz. La réduction de la demande d’énergie constitue aussi une priorité afin de garantir la sécurité énergétique de la Moldavie. Depuis décembre 2021, 205 millions d’EUR du budget de l’UE ont également été mis à disposition du pays afin d’aider les personnes vulnérables à payer leurs factures d’énergie, et 35 millions d’EUR supplémentaires devraient être versés par la Commission au début de l’année 2024.

En ce qui concerne le **soutien aux infrastructures de transport de la Moldavie (paragraphe 25)**, trois conventions de subvention ont été signées le 25 octobre 2023 au titre du mécanisme pour l’interconnexion en Europe (MIE) pour les transports, pour un montant de près de 45 millions d’EUR, dans l’objectif d’améliorer les liaisons de transport entre la Moldavie et la Roumanie le long du réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Lors du forum «Global Gateway», qui s’est tenu le 25 octobre 2023, la Commission a annoncé qu’elle accorderait une subvention à l’investissement de 12 millions d’EUR, soutenue par un prêt de 42 millions d’EUR de la Banque européenne d’investissement (BEI) afin de réhabiliter et moderniser deux tronçons clés des lignes ferroviaires en Moldavie.

En ce qui concerne le **renforcement des capacités en personnel de la Commission (paragraphe 26)**, cette dernière est en train de renforcer la délégation de l’UE en Moldavie et l’unité chargée de la Moldavie au sein de la direction générale du voisinage et des négociations d’élargissement (DG NEAR).

1. <https://euneighbourseast.eu/> [↑](#footnote-ref-1)